



Recommandation biap 15/3 : Evaluation du processus d'intégration.

La complexité du processus de l'intégration ou coéducation des enfants (ou adolescents) atteints de déficience auditive dans l'enseignement ordinaire rend nécessaire un suivi minutieux de chaque enfant (ou adolescent) afin de pouvoir corriger ou adapter les différentes modalités choisies au départ et d'introduire les changements estimés nécessaires en fonction de l'évolution de l'enfant (ou adolescent), de la nature des soutiens dont il a besoin et des réactions de chacun des partenaires du programme éducatif.

Cette évaluation permanente doit se poursuivre tout au long de la scolarité de l'enfant (ou adolescent) et se fonder sur les données et observations transmises par la famille, les pédagogues et responsables de l'établissement d'accueil ainsi que par les membres de l'équipe spécialisée.

En vue d'une synthèse collective et en faisant référence au projet individualisé d'intégration, les différents partenaires réunis en séance de concertation ont à prendre en considération :

L'enfant (ou adolescent) : son adhésion au projet, sa motivation, son bien être, sa relation avec les enseignants et les autres élèves, sa participation aux activités pédagogiques, son utilisation du langage oral dans la communication, ses résultats scolaires, l'adaptation des modalités de son intégration.

Les parents : leur degré d'implication dans le projet éducatif, leur analyse de l'intégration sociale de l'enfant (ou adolescent) dans le milieu extra-scolaire et de l'incidence du processus de l'intégration ou coéducation sur le comportement.

L'enseignant : les aspects de sa relation avec l'enfant (ou l'adolescent) à l'intérieur de la classe, la qualité de son adaptation pédagogique et de sa collaboration avec la famille et avec l'équipe spécialisée.

La structure d'accueil : le degré d'implication des responsables et des personnels dans le projet d'intégration, la validité des moyens mis en œuvre pour permettre l'intégration, la coordination avec les familles et l'équipe spécialisée.

L'équipe spécialisée : la nature et la cohérence des interventions des différents spécialistes, l'adéquation de ces actions à l'objectif poursuivi, l'articulation avec le travail de l'équipe enseignante, les relations avec la famille.

Un protocole à partir duquel il est possible d'établir une évaluation quantitative et qualitative du processus d'intégration ou coéducation de chaque enfant (ou adolescent) est proposé en annexe sous la forme d'une grille d'observation.

Lisbonne (P) 05/05/1997

Annexe sur demande

[< Précédent](#)

[Suivant >](#)